



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DU HAUT-RHIN

Direction départementale des Territoires
du Haut-Rhin

Colmar le 8 Novembre 2012

Service Transport, Risques et Sécurité
Bureau Prévention des Risques

**PORTER À CONNAISSANCE
"RISQUES TECHNOLOGIQUES"
BOLLORE Energies et WALLACH Energies
à RIEDISHEIM et ILLZACH
Installations fluviales de déchargement EPM
à ILLZACH et RIXHEIM
ANNEXE 2
RECOMMANDATIONS SUR
L'URBANISATION FUTURE**

A- PRINCIPES

La présente annexe 2 contient les préconisations sur l'urbanisation future autour des établissements pétroliers BOLLORE-ENERGIE ET WALLACH-ENERGIE situés à Riediesheim et Illzach et des installations fluviales de déchargement de l'Entrepôt Pétrolier de Mulhouse (E.P.M) situées à Illzach qui sont rédigées:

- sur la base des éléments du document d'information sur les risques industriels qui pourraient être générés par les activités pétrolières au port de Mulhouse-Ile Napoléon daté du 6 mars 2012, du service risques technologiques de la DREAL et de la cartographie des aléas, tels qu'ils figurent dans l'annexe 1. Ces documents réalisés par la DREAL résultent de l'instruction sur des études de dangers ;
- en application de la circulaire DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 04 mai 2007, relative au porter à connaissance "risques technologiques" et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées, et notamment du chapitre 2(cas des installations soumises à autorisation hors d'un établissement soumis à autorisation avec servitude) de l'annexe 1 à la circulaire.